

L'Afrique du Sud, un modèle démocratique fragilisé ?

Par **Victor Magnani**

Victor Magnani est chargé de projets au Centre Afrique subsaharienne de l'Ifri. Il coordonne l'Observatoire de l'Afrique australe et des Grands Lacs, en collaboration avec le ministère des Armées.

Les élections générales sud-africaines ont eu lieu en mai 2019. Le Congrès national africain (ANC) est sorti vainqueur, sans réunir toutefois la majorité des électeurs inscrits. Cyril Ramaphosa, devenu président à la suite de la démission de Jacob Zuma en 2018, a été reconduit à son poste. Si l'Afrique du Sud a réussi sa transition démocratique après l'apartheid, des facteurs de fragilité suscitent des inquiétudes. On peut s'interroger sur la capacité de l'ANC à relever les défis du pays.

politique étrangère

Vingt-cinq ans après ses premières élections libres et démocratiques, l'Afrique du Sud a organisé le 8 mai 2019 les sixièmes élections générales de son histoire. L'African National Congress (ANC) a largement dominé le champ politique et électoral depuis 1994, mais s'est présenté à ces élections avec quelques incertitudes. En effet, l'image du parti avait été ternie ces dernières années par de nombreux scandales de corruption et par des critiques reprochant à l'ANC son incapacité à corriger de profonds déséquilibres économiques et sociaux hérités de la période d'apartheid.

Jacob Zuma, impliqué dans différentes affaires de corruption ou d'utilisation frauduleuse des deniers publics¹, a cristallisé les mécontentements, devenant la cible principale de l'opposition ; et les mauvais

1. Jacob Zuma est cité dans l'affaire « Arms Deal », un contrat d'armement datant de 1999 pour lequel il aurait perçu des pots-de-vin d'une filiale du groupe Thomson-CSF (aujourd'hui Thalès). Il a échappé à un procès peu avant son arrivée au pouvoir en 2009 sur des bases procédurales, mais en octobre 2001 la Cour suprême d'appel a contesté la levée des charges contre Jacob Zuma, ouvrant la voie à un nouveau procès. Le 31 mars 2016, la Cour constitutionnelle lui a ordonné de rembourser à l'État des fonds publics utilisés pour rénover sa résidence privée. On peut également citer sa proximité avec la riche famille indienne Gupta, qui a fait l'objet d'un rapport du médiateur de la République intitulé « State Capture », publié en octobre 2016, où il est fait état de la collusion entre l'État et cette famille pour l'obtention de marchés publics et la nomination de membres du gouvernement. Des commissions d'enquête ont depuis été constituées pour faire la lumière sur ces allégations.

résultats de l'ANC lors des élections municipales de 2016² ont contribué à fragiliser sa position, y compris dans son propre camp. Une faction opposée au président en exercice s'est ainsi constituée autour de Cyril Ramaphosa lors des élections internes du parti en décembre 2017. Cette faction l'a emporté de justesse – moins de 200 voix d'avance sur près de 5 000 délégués – et a réussi à pousser Jacob Zuma à la démission le 14 février 2018.

Devenu président de la République sud-africaine, Cyril Ramaphosa entendait incarner le changement, en promettant d'éradiquer la corruption et de relancer l'économie du pays. Ces deux thèmes ont ainsi été au cœur de la campagne électorale de 2019. Ramaphosa s'est également engagé sur un sujet d'une grande portée symbolique, mais sensible économiquement et socialement : la redistribution des terres sans compensation³.

Le résultat des élections n'a été ni un succès ni une défaite pour l'ANC. Le parti a certes connu son plus faible score historique lors d'élections nationales, avec 57 % des voix, mais il a néanmoins rebondi par rapport aux élections municipales de 2016⁴. Il conserve par ailleurs la majorité absolue dans 8 des 9 provinces sud-africaines. La seule province qui lui échappe⁵, le Cap-Occidental, reste aux mains de l'Alliance démocratique (DA). Les résultats ont été jugés décevants pour l'opposition. La DA a obtenu un peu plus de 20 % des voix, ce qui est encore loin de mettre en péril la domination de l'ANC, et surtout elle perd des voix alors que sa progression électorale avait été constante depuis la création du parti en 2001. Les Combattants pour la liberté économique (EFF), parti de gauche radicale issu d'une scission de l'ANC, ont obtenu moins de 11 % des voix, illustrant leurs difficultés à convaincre une large base électorale, notamment parmi les électeurs déçus de l'ANC. Contrairement aux élections municipales de 2016 où ils avaient fait office de « faiseurs de roi » en nouant des accords avec la DA pour exclure l'ANC de la direction de certains conseils municipaux, ils n'ont pas été en mesure cette fois-ci de contester la majorité absolue de l'ANC dans les provinces⁶.

2. Le parti avait obtenu 55,7 % des voix, le plus faible résultat de son histoire, et perdu la gestion de trois grandes municipalités sud-africaines : Tshwane (qui comprend la ville de Pretoria), Johannesburg et Nelson Mandela Bay (qui comprend la ville de Port Elizabeth).

3. C. Perrot, « Afrique du Sud : enjeux politiques et économiques de la réforme agraire et foncière », *Notes de l'Ifri*, Ifri, mars 2019, disponible sur : <www.ifri.org>.

4. H. Mkhabela, « South African Local Elections 2016. From One Party Dominance to Effective Plural Democracy », *Études de l'Ifri*, Ifri, novembre 2016, disponible sur : <www.ifri.org>.

5. Bastion historique de l'opposition, le Cap-Occidental n'a été aux mains de l'ANC que de 2002 à 2009, grâce à une alliance, puis une fusion, avec le Nouveau Parti national (NNP).

6. Dans la province très contestée du Gauteng, l'ANC a obtenu 50,2 % des voix et n'a donc pas eu besoin de nouer des alliances post-électorales pour en conserver la gestion.

Vingt-cinq ans après l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud, l'ANC reste donc dominant dans le champ politique. Ceci s'explique notamment par une légitimité historique liée à son engagement dans la lutte contre l'apartheid, à un ancrage local dû à ses liens avec les syndicats et la société civile, à la confusion qui s'opère parfois entre l'État et le parti pour la distribution d'aides sociales, mais aussi à la difficulté pour l'opposition de convaincre et d'incarner une offre politique alternative.

Pourtant, la situation économique et sociale du pays reste précaire. La croissance est atone, le taux de chômage officiel avoisine les 30 %, les entreprises publiques ou parapubliques présentent des résultats économiques très préoccupants, les inégalités sont parmi les plus élevées au monde, la criminalité est un problème sécuritaire majeur et, enfin, l'accès aux services publics reste difficile, notamment dans les zones les plus pauvres du pays. Tout ceci provoquant une hausse de la contestation sociale qui relativise la domination de l'ANC dans l'espace politique sud-africain.

Le pays est aujourd'hui une démocratie fonctionnelle et les principes démocratiques se sont institutionnalisés au cours des vingt-cinq dernières années. On verra toutefois que cet ancrage démocratique, son modèle de gouvernance et de régulation des conflits, sont parfois remis en cause à la fois par des pratiques de corruption, par la persistance d'une situation économique et sociale fragile, et par une expression politique citoyenne qui se détourne de plus en plus des règles du jeu électoral.

Une architecture démocratique fonctionnelle

Sortie de l'apartheid par une transition négociée et relativement pacifique⁷, l'Afrique du Sud a posé les fondements, au tournant des années 1990, d'un régime politique démocratique. Pour ce faire, des prisonniers politiques ont été libérés (dont Walter Sisulu en 1989 et Nelson Mandela en 1990) et les principales lois du système d'apartheid ont été abrogées en 1991 : le *Population Registration Act* qui classait et enregistrait chaque habitant du pays en fonction de ses caractéristiques raciales, le *Natives Land Act* qui réservait 7 % du territoire aux populations noires et leur interdisait d'acquérir ou de louer des terres en dehors des bantoustans, le *Group Areas Act* qui obligeait les populations à résider dans des zones urbaines

7. Des violences ont émaillé cette période de transition, notamment entre membres de l'ANC et de l'Inkhata Freedom Party (IFP) au début des années 1990. Le 17 juin 1992, 45 résidents du *township* de Boipatong ont été tués par des partisans de l'IFP. En 1993, le secrétaire général du Parti communiste sud-africain (SACP) est assassiné par des militants d'extrême droite. Cette période de forte instabilité n'a néanmoins pas basculé dans un conflit civil généralisé.

d'habitation selon le groupe racial qui leur était assigné, et le *Separate Amenities Act* qui légalisait la ségrégation raciale dans les lieux, les véhicules et les services publics.

Le 25 octobre 1991, 92 organisations liées par leur opposition à l'apartheid se sont réunies à Durban pour former le Front patriotique et définir une stratégie commune sur le processus de négociation. Le mécanisme et les aspects techniques de la transition et d'un changement de direction politique ont été clarifiés. À la fin de la conférence, toutes les organisations ont convenu qu'un gouvernement intérimaire était nécessaire pour gérer la transition. Des lignes directrices ont été proposées, définissant les responsabilités du gouver-

La réconciliation, contrat fondateur

nement intérimaire : mettre en œuvre un contrôle non partisan des forces de sécurité, du processus électoral, des médias d'État, et élire une assemblée constituante sur la base « un homme une voix », qui rédigerait et adopterait une Constitution démocratique. Ce processus de négociation a connu des soubresauts, avec notamment le retrait de l'ANC en juin 1992, mais il a posé les fondements des principes démocratiques de la « nouvelle » Afrique du Sud, qui se retrouvent dans la Constitution intérimaire de 1993 ainsi que dans la Constitution définitivement adoptée en octobre 1996.

Cette nouvelle Constitution incarne une rupture démocratique en fondant la citoyenneté sur le respect de l'égalité des droits de chacun et en mettant en place un cadre juridique empêchant tout retour à la situation d'apartheid⁸. L'organisation des premières élections libres et non raciales d'avril 1994 a consacré cette conversion au régime démocratique, et la notion de « réconciliation » a servi de contrat social fondateur de la nouvelle nation sud-africaine⁹. Cette contractualisation a garanti l'ouverture politique et le respect des règles du jeu électoral à l'ensemble de la population – notamment aux populations noires qui en avaient été écartées durant des décennies –, alors que la sauvegarde d'une économie de marché et de la propriété privée a rassuré et a permis l'inclusion des populations blanches dans le nouveau projet national. La mise en place de la Commission « Vérité et réconciliation » est également allée dans ce sens, car au lieu de condamner les responsables de l'apartheid, l'amnistie a été accordée en échange d'une confession publique.

8. N. Lenoir, « Le nouvel ordre constitutionnel en Afrique du Sud », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 1, décembre 1996.

9. T. Vircoulon, *L'Afrique du Sud démocratique ou la réinvention d'une nation*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Depuis 1994, des élections locales et nationales sont organisées sur une base régulière et sont jugées crédibles à la fois par les principaux acteurs politiques sud-africains et par les observateurs internationaux¹⁰. En 2019, 76 partis politiques ont été représentés sur les listes électorales des scrutins nationaux et provinciaux, ce qui témoigne d'une ouverture de la compétition politique. La liberté d'expression, d'association, et de mener des campagnes électorales sur l'ensemble du territoire est respectée et garantie par une autorité électorale indépendante (IEC) qui a su, au fil des années, faire montre d'expérience, de rigueur et de crédibilité¹¹. L'existence d'une opposition politique critiquant ouvertement le gouvernement et organisant des manifestations est également un critère d'appréciation de la qualité d'une démocratie. EFF et la DA ont fait usage de ces droits au cours des dernières années, en dénonçant vivement les choix politiques ou certaines dérives de l'ANC et de ses représentants. Des manifestations parfois massives ont aussi été organisées à l'initiative de l'opposition sans que le gouvernement ou les forces de sécurité ne cherchent à les étouffer¹².

Les contre-pouvoirs sont également incarnés par des organisations de la société civile très bien structurées en Afrique du Sud, et qui ont de fortes capacités de mobilisation et d'interpellation des pouvoirs publics. Parmi les exemples notables de ces dernières décennies, peut être cité le combat mené par l'association Treatment Action Campaign (TAC) pour faire cesser le déni officiel de l'Afrique du Sud quant au problème du Sida, et permettre aux Sud-Africains l'accès aux antirétroviraux¹³. En 2015 et 2016, des mobilisations étudiantes de grande ampleur ont conduit le gouvernement à geler la hausse des frais d'inscription dans les universités du pays, puis à octroyer la gratuité de l'enseignement supérieur aux étudiants les plus pauvres¹⁴. Plus récemment encore, les violences faites aux femmes étant dénoncées

10. Lors des élections de 2019, des partis minoritaires ont contesté l'issue du vote, mais les principaux partis d'opposition ont accepté le résultat qui a été jugé de manière positive par nombre d'observateurs indépendants. L'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA) a conduit une mission d'observation électorale dirigée par Goodluck Jonathan. Dans sa déclaration préliminaire, EISA affirme que « les élections de 2019 se sont déroulées dans un cadre juridique et institutionnel solide qui garantit des élections démocratiques ». EISA, Preliminary Statement, 10 mai 2019, disponible sur : <www.eisa.org>.

11. D. Monyae, « IEC a Laudable Example to Africa's Democracies », *JOL News*, 15 mai 2019, disponible sur : <www.iol.co.za>.

12. N. Onishi, « Thousands March in South Africa to Demand Jacob Zuma's Resignation », *The New York Times*, 7 avril 2019, disponible sur : <www.nytimes.com>.

13. Sur ce sujet, voir A. Meldrun, « South African Government Ends Aids Denial », *The Guardian*, 28 octobre 2006 ; M. Mbali, « TAC in the History of Patient Driven AIDS Activism », in N. Gibson (dir.), *Challenging Hegemony: Social Movements and the Quest for a New Humanism in Post-Apartheid South Africa*, Trenton, Africa World Press, 2006.

14. R. Chikane, *Breaking A Rainbow, Building A Nation: The Politics Behind #MustFall Movements*, Johannesburg, Picador Africa, 2018.

par des associations féministes, le président Ramaphosa a été contraint de proposer un plan d'urgence pour lutter contre ce phénomène.

Les syndicats sont des acteurs majeurs en Afrique du Sud

Les syndicats sont des acteurs majeurs en Afrique du Sud. En sus de leur fonction d'intermédiation entre travailleurs et dirigeants d'entreprises, ils ont été des espaces de politisation et de contestation durant la période d'apartheid. Des hommes politiques de premier plan, dont Cyril Ramaphosa, s'y sont forgé une compréhension des enjeux économiques et sociaux, ainsi que des capacités de mobilisation et de négociation. En 1990, une alliance tripartite s'est constituée entre l'ANC, le SACP et le Congress of South African Trade Unions – COSATU, la principale confédération syndicale du pays – dans le contexte des négociations post-apartheid. Depuis 1994, ces trois organisations ont institutionnalisé leur alliance et ont été associées aux différents gouvernements qui se sont succédé. Cette alliance gouvernementale originale est censée permettre une circulation entre les revendications des travailleurs et les décisions politiques.

Par ailleurs, il existe une longue tradition de journalisme d'investigation en Afrique du Sud. Dans les années 1950, le magazine *Drum* a enquêté sur les conditions de travail dans les prisons et les exploitations agricoles. Des cas de corruption gouvernementale ont également été révélés par la presse durant la période d'apartheid. Depuis la fin de l'apartheid et l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, la Déclaration des droits (*Bill of rights*)¹⁵ garantit à chaque citoyen le droit à la liberté d'expression, ce qui inclut la liberté de la presse et des médias, la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées, la liberté de création artistique, la liberté universitaire et la liberté de la recherche scientifique.

Selon le classement mondial de la liberté de la presse établi en 2019 par Reporters sans frontières¹⁶, l'Afrique du Sud se classe au 31^e rang, devant la France... Ces dernières années, le contrat d'armement de 1999, la corruption des élites politiques, ou encore la dégradation des infrastructures de santé ont fait l'objet d'enquêtes très détaillées de la part de journalistes et d'organes de presse de très bonne qualité¹⁷. Les intellectuels, notamment les universitaires qui enseignent dans certaines universités sud-africaines

15. Constitution de la République d'Afrique du Sud, 1996, Chapitre 2 : Bill of Rights.

16. Reporters sans frontières, Classement mondial de la liberté de la presse 2019, disponible sur : <<https://rsf.org>>.

17. Voir notamment les productions de la plate-forme amaBhungane, disponibles sur : <<https://amabhungane.org>>.

faisant bonne figure dans les classements internationaux¹⁸, s'engagent aussi régulièrement dans les débats publics et peuvent émettre des points de vue très critiques¹⁹. Ceci est également constitutif d'un solide environnement démocratique.

Une justice indépendante et efficace constitue un contre-pouvoir essentiel pour toute démocratie. Depuis 1994, d'importants progrès ont été effectués pour transformer le secteur de la justice. Institution centrale dans la mise en œuvre du système d'apartheid, elle est aujourd'hui à la hauteur des normes internationales. Les lois racistes ont été abrogées, le système d'aide judiciaire a été étendu, et des efforts importants ont été faits pour réformer le système de justice pénale. Par ailleurs, des dignitaires de l'ANC et de l'État sud-africain ont été jugés, et parfois condamnés, par la justice de leur pays. En 2016, Jacob Zuma, président en exercice, a ainsi été condamné par la Cour constitutionnelle à rembourser les fonds publics qui avaient été utilisés pour la rénovation de sa résidence privée à Nkandla.

Ce panorama institutionnel et ces réussites notables ont contribué à l'ancrage de la démocratie en Afrique du Sud. Toutefois, des motifs d'inquiétude existent, qui nous rappellent que la démocratie, en Afrique du Sud comme ailleurs, ne saurait s'inscrire dans une dynamique de progression constante²⁰.

Un projet démocratique altéré ?

Qu'il s'agisse de l'opposition²¹, de chercheurs²², d'organisations internationales²³ ou encore d'agences de notation²⁴, quiconque s'essaie à un

18. N. Njilo, «Wits Leads the SA Pack in Global University Ranking», *Sowetan Live*, 17 août 2018, disponible sur : <www.sowetanlive.co.za> ; «UCT Tops in Africa in all Five Major Rankings», Cape Town, University of Cape Town News.

19. Parmi de nombreux exemples, on peut citer l'universitaire Achille Mbembe, professeur à l'université du Witwatersrand basée à Johannesburg, qui a dénoncé les émeutes xénophobes observées en Afrique du Sud : A. Mbembe, «Achille Mbembe Writes about Xenophobic South Africa», *Africa is a country*, 16 avril 2015, disponible sur : <<https://africasacountry.com>> ; ou encore les réactions suite à la mort de 144 malades mentaux en raison de négligences dans un hôpital psychiatrique : P. Andrews, «The Deaths of 144 Mentally Ill Patients and South Africa's Constitutional Democracy», *The Conversation*, 8 février 2018, disponible sur : <<http://theconversation.com>>.

20. Voir le dossier de *Politique étrangère*, «La démocratie en Afrique : tours et détours», *Politique étrangère*, vol. 84, n° 2, été 2019, disponible sur : <www.cairn.info>.

21. «“Perilous” State of Economy Is Biggest Threat to SA's Future: Maimane», *Times Live*, 17 août 2019, disponible sur : <www.timeslive.co.za>.

22. N. Pons-Vignon, «L'Afrique du Sud en péril ? Une analyse d'économie politique», *Notes de l'Ifri*, Ifri, décembre 2017, disponible sur : <www.ifri.org>.

23. The World Bank, *South African Economic Update*, 11^e édition, avril 2018.

24. Moody's est la seule grande agence de notation à maintenir la dette souveraine de l'Afrique du Sud à BAA3, soit juste au-dessus du niveau spéculatif. Standards&Poor's, Global Ratings et Fitch Ratings avaient dégradé la note du pays en 2017.

bilan de l’Afrique du Sud depuis la fin de l’apartheid pointe les évolutions économiques et sociales décevantes du pays.

Le président Ramaphosa a lui-même déclaré dans son discours d’investiture²⁵ du 25 mai 2019 : « Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis ce matin glorieux où Nelson Rolihlahla Mandela a prêté serment comme premier président d’une Afrique du Sud démocratique. Au fil du temps, notre terre a connu à la fois des saisons d’abondance et des périodes de pénurie. Notre peuple a senti l’étrointe chaleureuse de la liberté [...]. Au fur et à mesure que les chaînes de l’oppression s’estompaient, ils ont senti leurs horizons s’élargir et leur vie s’améliorer d’une myriade de façons. Mais ils ont aussi connu des moments de doute. Ils ont ressenti l’ombre froide d’un passé si cruel et inique qu’il a parfois menacé d’éclipser l’accomplissement même de leur liberté durement acquise. Malgré nos efforts les plus sérieux, de nombreux Sud-Africains se couchent encore le ventre vide, beaucoup succombent à des maladies qui peuvent être traitées et beaucoup vivent dans des conditions de privation intolérables. Trop de personnes ne travaillent pas, surtout les jeunes. Dans un passé récent, notre peuple a vu certains de ceux en qui il avait investi sa confiance s’abandonner à la tentation du pouvoir et de la richesse. Ils ont vu certaines des institutions de notre démocratie s’éroder et les ressources gaspillées ».

Cette déclaration honnête et lucide est aussi la reconnaissance que la promesse de l’ANC de 1994 d’offrir une « vie meilleure pour tous » n’a pas été tenue. La croissance du PIB est faible depuis plusieurs années²⁶ ; près de la moitié de la population vit aujourd’hui sous le seuil de pauvreté²⁷ ; le taux de chômage officiel avoisine les 30 % et il est bien supérieur pour les personnes les plus vulnérables²⁸ ; le pays est considéré comme l’un des plus inégalitaires au monde²⁹ et les populations demeurent ségréguées économiquement et géographiquement selon leurs origines sociales et « raciales » dans des proportions proches de celles de 1994. L’accès aux services publics de base s’est certes amélioré depuis la fin de l’apartheid, mais il reste déficient dans les quartiers les plus pauvres. De plus, la

25. « IN FULL. President Cyril Ramaphosa’s Inauguration Speech », *Times Live*, 25 mai 2019, disponible sur : <www.timeslive.co.za>.

26. Trading Economics, Afrique du Sud – Taux de croissance annuel du PIB, données disponibles sur : <<https://fr.tradingeconomics.com>>.

27. Stats SA, « Five Facts about Poverty in South Africa », 4 avril 2019, disponible sur : <www.statssa.gov.za>.

28. D. Webster, « Unemployment in South Africa Is Worse than you Think », *Mail & Guardian*, 5 août 2019, disponible sur : <<https://mg.co.za>>.

29. J. Beaubien, « The Country With The World’s Worst Inequality Is ... », NPR, 2 avril 2018, disponible sur : <<https://choice.npr.org>>.

criminalité est très élevée et touche elle aussi les populations les plus vulnérables³⁰. Pour ajouter de l'ombre au tableau, certaines sociétés publiques et parapubliques sont dans une situation économique critique. C'est le cas notamment d'ESKOM³¹, la compagnie de production et de distribution d'électricité qui a été obligée d'imposer des vagues de délestages au cours des derniers mois.

Pour une grande partie de la population, les « dividendes de la démocratie » tardent à se matérialiser, ce qui en vient à altérer la confiance dans le modèle démocratique et ses capacités de redistribution et de régulation. La perpétuation de cette situation conduit une partie de la population sud-africaine à interroger la notion fondatrice de réconciliation, et à remobiliser la question raciale pour souligner la pérennité des inégalités sociales et économiques entre populations blanches et noires. Les militants d'EFF et son leader Julius Malema investissent cette question raciale, et n'hésitent pas à critiquer ouvertement le projet de réconciliation défendu par l'ANC et Nelson Mandela pour sortir de l'apartheid³². Si EFF est encore loin de constituer une alternative politique crédible à l'ANC, son discours circule et trouve un écho auprès d'une partie de la population, notamment parmi les jeunes.

Les « dividendes de la démocratie » tardent à se matérialiser

En plus de cette situation économique et sociale dégradée à laquelle l'ANC n'a su répondre, les accusations d'enrichissement personnel et de népotisme persistent au sein de l'élite politique. La fraude et la corruption – assimilée à une « capture de l'État » selon un rapport de la médiatrice de la République – sont régulièrement mises au jour. Des commissions d'enquête ont été instituées pour identifier des responsables et les présenter à la justice, mais la longueur des procédures et la faculté de certains dirigeants à rester en poste en dépit des affaires qui les touchent, ne contribuent guère à améliorer l'image des gouvernants et la crédibilité de leur engagement dans un système politique démocratique.

Cyril Ramaphosa a été élu à la tête de l'ANC et de l'Afrique du Sud en s'engageant à combattre la mauvaise utilisation des ressources publiques et les pratiques politiques de captation. Mais Jacob Zuma et ses proches

30. Les dernières statistiques publiées font état de 57 homicides et 143 agressions sexuelles par jour. J. Gerber, « Crime Stats: Murder up 3.4%, Sexual Offences Rose 4.6% in 2018/19 », *News24*, 12 septembre 2019, disponible sur : <www.news24.com>.

31. M. Githahu, « Eskom's Debt Liabilities Stand at about R450 Billion », *IOL*, 10 octobre 2019, disponible sur : <www.iol.co.za>.

32. « It Is Time To Move From Reconciliation To Justice – EFF », *SABC news*, 17 décembre 2016.

demeurent très influents dans l'ANC et limitent la marge de manœuvre du président actuel. De plus, les pratiques de corruption se sont, au fil des années, largement diffusées dans différentes instances du parti et dans les administrations, au niveau local comme au niveau national, et il ne sera guère aisé d'y mettre un terme. Il en va de même pour un certain nombre de représentants syndicaux affiliés à la COSATU. De plus en plus contestés, les syndicats majoritaires liés à l'ANC sont aujourd'hui divisés et concurrencés par des syndicats alternatifs, réduisant de fait le lien entre le pouvoir politique et le monde ouvrier³³.

En amont des dernières élections générales, IEC – l'autorité électorale ci-dessus mentionnée – comptabilisait 26 756 649 inscrits sur les listes électorales, mais estimait que 9,8 millions de personnes ne l'étaient pas, dont 6 millions âgées de moins de 30 ans³⁴. Le jour du scrutin, 17 436 143 votes ont été comptabilisés, et 9 320 506 électeurs enregistrés ne se sont pas exprimés. Ceci signifie qu'au total environ 19 millions de personnes en âge de voter ne se sont pas exprimées. Bien que les motivations de ces «non électeurs» soient variées, bon nombre d'entre eux ne font pas confiance aux partis politiques pour relayer leurs aspirations ou leurs intérêts³⁵. L'ANC a obtenu 10 026 475 voix, DA 3 621 295, EFF 1 882 480 voix. Le premier constat est qu'une majorité d'électeurs inscrits ne votent pas pour l'ANC (et une très large majorité, si l'on prend en compte les non-inscrits). Par ailleurs, on observe que les partis d'opposition sont très loin de capter cette masse d'électeurs non affiliés politiquement. EFF, en dépit de son écho médiatique et de son ambition, ne séduit qu'un nombre limité des déçus de l'ANC.

Autre constat d'évidence : l'ANC n'a plus le prestige d'antan, et c'est d'autant plus vrai pour les jeunes générations qui n'ont connu que l'ANC au pouvoir et sont moins sensibles à l'imaginaire de la lutte contre l'apartheid. Plus généralement, il s'agit là de plusieurs millions de personnes qui se désintéressent de l'expression politique institutionnalisée. Ceci ne veut pas dire qu'elles ne s'expriment plus politiquement, mais cette expression ne prend pas la forme du vote. Il faut ainsi replacer dans ce contexte les manifestations étudiantes de 2015/2016, les grèves des mineurs de 2012 (ainsi que le drame de Marikana³⁶), les manifestations

33. R. Botiveau, «L'échec de l'institutionnalisation des conflits du travail dans les mines d'Afrique du Sud», *Critique internationale*, vol. 65, n° 4, 2014.

34. Commission électorale indépendante, «Over 700 000 New Voters Added to The Voters' Roll Ahead of Elections», Communiqué de presse, 29 janvier 2019, disponible sur : <www.elections.org.za>.

35. Entretiens personnels en Afrique du Sud en avril et mai 2019.

36. J. Hayem, «Marikana : répression étatique d'une mobilisation ouvrière indépendante», *Politique africaine*, vol. 133, n° 1, 2014, disponible sur : <www.cairn.info>.

violentes et presque quotidiennes dans les *townships* pour l'accès au logement et aux services publics, et les émeutes à caractère xénophobe qui ont frappé le pays à de nombreuses reprises ces dernières années.

Ces mobilisations non institutionnalisées vont probablement s'observer de plus en plus régulièrement, car la situation économique et sociale ne s'améliore pas en dépit des promesses successives. Ce qui génère la frustration, et le recours à la violence, dans une société qui l'a banalisée et où l'État n'en détient pas le monopole légitime.

Au lendemain du vingt-cinquième anniversaire des élections libres, l'Afrique du Sud peut légitimement être considérée comme un pays démocratique. Les changements institutionnels durables qui se sont produits depuis 1994 ne doivent pas être sous-estimés. Dans un monde où la démocratie est parfois bafouée et concurrencée par des paradigmes autoritaires, l'Afrique du Sud présente un modèle d'organisation politique fondé sur des institutions et des principes démocratiques.

Ceux-ci sont néanmoins questionnés voire ébranlés en raison de leur incapacité à répondre aux urgences économiques et sociales qui touchent une majorité de Sud-africains. Les défis sont tels pour Cyril Ramaphosa et l'ANC que l'on peut s'interroger sur leur capacité à y faire face, compte tenu des moyens limités dont ils disposent. La remise en cause de la notion de réconciliation, et la perte de confiance vis-à-vis du vote et des représentants politiques, combinées à une montée de la contestation populaire faisant un usage systématique de la violence, constituent probablement la plus grande menace pour la démocratie dans le pays.



Mots clés

Afrique du Sud
Démocratie en Afrique
Congrès national africain (ANC)
Cyril Ramaphosa

Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier + numérique ou e-only



TARIFS 2019

► S'abonner à la revue		France TTC	Étranger HT*
Particuliers	papier + numérique	■ 80,00 €	■ 100,00 €
	e-only	■ 65,00 €	■ 80,00 €
Institutions	papier + numérique	■ 175,00 €	■ 195,00 €
	e-only	■ 130,00 €	■ 150,00 €
Étudiants**	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

* Pour bénéficier du tarif **Étranger HT** et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

► Acheter un numéro de la revue	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
Numéro récent (à partir de 2014)	■ 23,00 €
Numéro antérieur à 2014	■ 20,00 €
TOTAL DE MA COMMANDE		 €

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 800 500 - Fax. 01 41 23 67 35 - Étranger +33 (0)1 41 23 66 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : |_|_|_| Ville : Pays :
Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque à la commande
- À réception de facture (institutions uniquement)
- Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __/__/____

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 065 095

En vous abonnant, vous consentez à ce que Dunod Editeur traite vos données à caractère personnel pour la bonne gestion de votre abonnement et afin de vous permettre de bénéficier de ses nouveautés et actualités liées à votre activité. Vos données sont conservées en fonction de leur nature pour une durée conforme aux exigences légales. Vous pouvez retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, ou encore définir le sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à infos@dunod.com, sous réserve de justifier de votre identité ou, à l'autorité de contrôle. Pour en savoir plus, consultez notre Charte Données Personnelles <https://www.revues.armand-colin.com/donnees-personnelles>. Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement sur notre site : <https://www.revues.armand-colin.com/cga>